

Jean-Charles Luperto renvoyé en correctionnelle

On lui reproche quatre épisodes d'outrage aux mœurs à la station-service de Spy, dont un devant un mineur

Nouvelle étape dans le dossier de Jean-Charles Luperto. La chambre des mises en accusation de Liège a ordonné ce jeudi le renvoi du député-bourgmestre de Sambreville devant un tribunal correctionnel. Il devra y répondre de quatre préventions d'outrage public aux mœurs, dont un aurait été commis en présence d'un mineur. Jean-Charles Luperto, qui réclamait un non-lieu, a toujours contesté les faits qui lui sont reprochés, étalés entre le 1^{er} avril et le 30 août 2014.

Tout a démarré le 9 novembre 2014. Ce dimanche-là, le domicile et le bureau à la commune de Jean-Charles Luperto (PS)

sont perquisitionnés. En fait, une enquête était déjà orchestrée depuis des mois.

Les faits présumés se seraient déroulés dans les toilettes de la station autoroutière de Spy, lieu de rencontre entre personnes homosexuelles très réputé.

Et ces faits ne sont pas anodins. On parle alors de « masturbation en public devant un mineur » âgé de neuf ans. D'autres témoignages sous-tendent qu'il a exhibé son sexe en public (volontairement ou pas).

Dans son audition, s'il a nié tout fait d'exhibition, Luperto a cependant reconnu s'être rendu sur place pour faire des rencontres. D'autres témoignages se sont ensuite succédé. Plusieurs adultes ont également rapporté des faits de masturba-

tion.

Le 16 décembre 2015, les parlementaires wallon et francophone lèvent son immunité pour permettre son éventuel renvoi en correctionnelle.

ÉLECTIONS

De son côté, Luperto a toujours évoqué un coup monté, les premiers faits ayant été dénoncés moins de deux mois avant les élections régionales. Le Sambre-villois a même déposé plainte pour diffamation, atteinte à l'honneur, harcèlement et faux témoignages contre sept de ses accusateurs, dont quatre se présentaient comme des témoins directs. Le parquet a fait opposition à cette plainte.

Aucun de ses accusateurs ne s'est constitué partie civile.

Le député a aussi réclamé 34 devoirs complémentaires (confrontations, géolocalisa-

tions téléphoniques...), seuls 3 lui ont été finalement accordés. En juin 2017, nouveau rebondissement: la chambre du conseil de Namur refuse de statuer car elle estime le dossier incomplet. Le parquet fera appel de cette décision. C'est finalement la chambre des mises en accusation de Liège qui, après avoir estimé que le dossier était bien complet, a décidé ce jeudi de renvoyer Jean-Charles Luperto devant le tribunal correctionnel. Et ce, à quelques mois des élections communales.

À Sambreville, ce renvoi ne devrait pas modifier la donne: il était prévu que, quoi qu'il adienne dans ce dossier, Jean-Charles Luperto mènerait la liste PS.

Reste à savoir si procès commencera bien à Namur dès septembre 2018. ●

S.P.O.

Marc Uyttendaele, avocat de J.-C. Luperto

« Un coup monté par les exploitants de la station »

« C'est le plus grand scandale judiciaire que j'aie connu dans ma carrière. »

Le propos, exprimé dans la foulée du renvoi en correctionnelle de Jean-Charles Luperto, est de Marc Uyttendaele, l'un de ses avocats. « Le dossier est vide et bourré de contradictions. On l'a empêché de se défendre »,

poursuit-il faisant ainsi référence aux 31 devoirs complémentaires refusés sur les 34 réclamés. « Nous avons par exemple demandé de vérifier la géolocalisation de témoins via leurs téléphones, ça nous a été refusé. Dans ses déclarations, un témoin dit avoir vu Luperto en juillet. L'incrimination découlant de ce témoignage est finalement datée au mois d'avril. Il y a d'autres témoignages déposés par des personnes qui, matériellement, vu la configuration des lieux, n'auraient en fait rien pu

voir. L'enfant qui accuse mon client a été mêlé à un autre dossier, une affaire intrafamiliale où il se disait victime d'attouchements. L'affaire a été classée sans suite. »

Pour l'avocat, c'est clairement un coup monté. « Nous soupçonnons les exploitants de la station de Spy d'avoir tout orchestré. Que leur établissement soit devenu un lieu connu pour être fréquenté par des homosexuels leur déplaisait. Il ne restait plus qu'à trouver des accusateurs. J'ai constaté sur Facebook que la gérante était

amie avec deux enquêteurs de la P.J. J'ai demandé s'ils étaient intervenus dans l'enquête, le parquet ne m'a pas répondu. » Pour M^e Uyttendaele, la suite est politique. « Le dossier a traîné durant plus de trois mois, d'un seul coup, le parquet s'est réveillé. Et on en arrive finalement à un renvoi en correctionnelle à quelques mois des élections communales. »

Et l'avocat de rappeler que son client nie les faits: « Il ne s'est jamais adonné à un outrage public aux mœurs ». ●

S.P.O.

NOTRE EXPERT

« Un renvoi en correctionnelle n'est pas un jugement »

**THIERRY
MARCHANDISE**

Expert
Justice

➔ **On parle de ce dossier depuis plus de trois ans maintenant. Un renvoi devant le tribunal correctionnel signifie-t-il qu'il y a de véritables traces et indices de culpabilité ?**

Pas du tout. Le fait que l'on renvoie une affaire devant un juge correctionnel n'est pas un jugement en soi.

La présomption d'innocence est toujours bien présente et doit être respectée. Toutefois, il y a des charges qui existent bel et bien et ce sont ces charges qui mènent ce dossier devant un juge. Il devra alors analyser l'affaire sur base du dossier et en fonction de ce qu'on lui présentera lors de l'audience.

Il n'y aura de culpabilité que lorsque le président du tribunal correctionnel aura rendu son jugement en ce sens. ●

Ancien procureur du Roi de Charleroi